



Assemblée générale annuelle du vendredi 8 juin 2012, à 21 heures Centre de congrès de Paris-Est-Montreuil

L'Assemblée Générale rassemble **226** adhérents ; **98** pouvoirs ont été régulièrement confiés à des personnes présentes.

Pascal Wagner, Président, déclare l'Assemblée ouverte et remercie les participants présents. Il excuse l'absence de Maïté Vanmarque, secrétaire générale, empêchée de participer à l'Assemblée générale pour des raisons professionnelles.

1. Rapport d'activités 2011

Le Président, Pascal Wagner, présente le rapport d'activités 2011.

1. Activité statutaire

Au 31 décembre 2011, le nombre des adhérents était de 2416, contre 2320 au 31 décembre 2010. Cette augmentation encourageante est sans doute due aux efforts constants des groupes régionaux, ainsi qu'au développement des outils de communication (Site web, lettres électroniques, etc.), toutes choses manifestement appréciées par des collègues jeunes de plus en plus nombreux.

À la même date, 1514 adhérents étaient abonnés à la revue Bibliothèque(s), soit 62,66 % de la totalité des adhérents.

Gérard Briand, ancien président de l'ABF, a été nommé président de l'ABIS en remplacement de Jean Mallet, démissionnaire.

2. L'équipe de permanents

Danielle Chantereau, déléguée générale, a fait valoir ses droits à la retraite à partir du premier juillet. À cette occasion, le Conseil national a adopté pour son équipe permanente un organigramme hiérarchique, un organigramme fonctionnel et des fiches de postes harmonisées, sur la base du principe d'une gouvernance caractérisée par la transparence et le décloisonnement, et d'une politique de gestion des ressources humaines reposant sur un management rigoureux et participatif, maîtrisée par le Bureau national. Une nouvelle organisation a été mise en place dissociant le rôle de délégué général et de responsable financier. Il a été établi clairement que l'équipe permanente travaille à la fois pour l'ABF et l'ABIS, société dont l'ABF est l'actionnaire et qui ne dispose par conséquent d'aucune autonomie décisionnelle. Le titre de directeur de l'ABIS a été supprimé et le rôle du Président de l'ABIS conforté dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Bureau national.

Deux nominations ont été prononcées pour une période d'essai d'un an : Olivia de La Panneterie au poste de déléguée générale et Christine Lefèvre au poste de responsable financière. Pour assurer le travail du secrétariat, notamment en ce qui concerne la formation ABF, Pauline Melka a été recrutée pour une durée limitée. Suite au départ en septembre d'Emilia Arzal, Yohann Guérin a été recruté à mi-temps, et également pour une durée limitée, afin d'assurer le secrétariat de l'ABIS, et la gestion des abonnements à la revue. Philippe Levreaud, rédacteur de la revue, et David Cilia, webmestre et animateur du futur réseau social, ont continué à assurer les mêmes fonctions. David Cilia a été amené à re-programmer le site web de l'ABF qui nous avait été livré dans un état insatisfaisant par l'ancien prestataire de service.

3. Partenaires institutionnels et associatifs

L'ABF a participé aux congrès de l'IFLA, de l'ALA, de l'ADBU et de l'ADBDP. Elle a participé également au Conseil d'administration du CNL, ce qui a donné l'occasion d'envisager des aides du CNL à des projets collectifs en sus des aides aux bibliothèques.

Elle a également poursuivi sa participation active au sein de l'IABD...: Après quelques 6 années de fonctionnement informel, l'IABD... (Interassociation archives bibliothèques documentation...) a été transformée en fédération par une Assemblée générale constitutive le 4 octobre 2010. L'assemblée générale du 26 septembre 2011 a enregistré une adhésion supplémentaire, le Réseau national des documentalistes hospitaliers, ce qui a permis l'élargissement du Bureau par le passage possible de 1 à 4 vice-présidents et renouveler celui-ci avec un

membre de plus. L'ABF y demeure présente en la personne de Dominique Lahary au poste de président. Les deux principaux dossiers qui ont été traités en 2011 concernent la loi sur le prix du livre numérique et l'accord sur la numérisation des œuvres indisponibles du XXe siècle qui a entraîné le dépôt d'une proposition de loi de loi. Sur ces deux sujets, l'IABD... n'a pas obtenu de résultats significatifs

4. Prises de position et actions particulières

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives, et en lien avec le thème du congrès 2012, le Conseil national a décidé de rédiger un manifeste sur la place des bibliothèques dans les politiques publiques. Pour cela, il a ouvert un appel à la contribution de tous les adhérents.

5. Coopération internationale

L'ABF a contribué à accueillir un collègue haïtien, Wadley Zéphyrin, pour un stage de deux mois (voir le rapport de la commission internationale ci-après)

6. Fonctionnement

Les activités des commissions et groupes de travail, ainsi que les éléments financiers, sont décrits par ailleurs. Une partie importante de l'activité du Bureau national a été mobilisée sur l'accompagnement des permanents, pour préparer puis pour mettre en place la restructuration de l'équipe.

Publications :

La revue Bibliothèque(s) a été publiée avec la fréquence habituelle de cinq numéros par an dont un double. On compte cette année une légère amélioration avec 935 abonnements.

La lettre électronique a connu 11 publications.

En ce qui concerne la collection "Médiathèmes", il n'y a pas eu de publication ni de réédition. Ceci est essentiellement dû à la réorganisation de l'équipe permanente.

7. Le congrès de Lille (23-25 juin 2011)

Sur le thème "Les bibliothèques au défi de la communication", le congrès a rassemblé 604 congressistes, ce qui est un excellent résultat. Au-delà de la qualité des interventions lors des sessions et ateliers, ce congrès a marqué par les animations à caractère festif proposées par le groupe régional Nord-Pas-de-Calais.

8. Formation ABF d'auxiliaire de bibliothèque

Pour la session 2011/2012, on observe comme chaque année l'ouverture et la fermeture de sites de formation. Certains sites connaissent des difficultés et mettent une année de formation entre parenthèse, d'autres ploient sous les candidatures. Communication insuffisante, concurrence par d'autres formations... autant de facteurs qui semblent non négligeables et qu'il nous faudra observer sur l'année à venir.

Session 2011/2012 : On note l'ouverture de 15 sites à la rentrée 2011, concernant 267 élèves. Les sites fermés sont les sites en DOM-TOM, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et PACA. De nombreux candidats financent par eux-mêmes leur formation et on note une demande plus importante quant à des demandeurs d'emploi en reconversion, tout comme des candidats handicapés. Cette demande a été particulièrement prise en compte cette année, par le rapprochement actif des 2 commissions formation et handicap. Le Conseil national a voté le fait que la VAE deviendrait payante et qu'un accompagnement à distance serait organisé, comme valeur ajoutée pour ces candidats. 11 dossiers ont été reçus et examinés, 10 sont recevables. Les candidats sont de bons candidats. Ils n'ont pas hésité à solliciter un accompagnement pour remplir leur dossier et certains ont bénéficié d'aide de leur Conseil général pour le financement de la VAE. Le fait d'avoir rendu payante la VAE rend les candidats plus attentifs à leur motivations et dossiers : un vrai plus dans le dépouillement des dossiers et des entretiens à venir.

Suite à la démission de la vice-présidente en charge de la commission Marie-Josée Rich, l'intérim a été assuré par Karim Belghit et Agnès Audoin. La commission s'est très peu réunie mais elle a programmé les 2 Conseils de perfectionnement habituels, en novembre et en avril : une façon de garder le lien avec les groupes régionaux et les sites de formation. Les sujets et autres dossiers ont été menés à bien, ainsi que l'organisation des jurys et VAE à venir.

Formation sur mesure : En réponse à un appel d'offre lancé par le CNFPT Mayotte, la formation d'auxiliaire de bibliothèque a été mise en place sur 5 semaines et 3 formateurs ABF, pour 12 stagiaires fortement motivés. Le jury final aura lieu le 2 juillet.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité des votants

2. Rapport financier

Les produits s'élèvent à 862 588 euros. Pour cette année des augmentations significatives sont à noter :

- les adhésions (140 935 € en 2011 pour 131 565 € en 2010) ;
- les inscriptions au congrès (114 214 € en 2011 pour 76 225 € en 2010). Le montant des inscriptions du congrès de Lille est nettement supérieur à ceux des autres congrès qui ont eu lieu en province ;
- les subventions au niveau national ont subi une baisse sensible par rapport à 2010 : de 90 000 € à 80 000 € de la part du ministère de la Culture ; 10 000 € du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- les recettes de la formation ABF restent stables comme l'année précédente ;
- les droits d'auteur ont également subi une baisse (18 700 € en 2010, 9 553 € en 2011) ;
- les recettes sur des stages de formation spécifiques sont passées de 54 770 € à 9 120 € ;
- les dividendes de l'ABIS ont également diminué.

Les charges représentent un montant de 957 072 euros.

- la décision du Conseil national de ne pas tenir le congrès 2013 à Marseille a entraîné le paiement d'un dédit de 38 670 € au Palais des Congrès de Marseille ;
- des travaux effectués au siège pour un montant de 39 252 € ; cette somme était initialement budgétée en tant que datation aux amortissements. Or, les règles comptables nous ont obligé à les inscrire comme des charges de fonctionnement ordinaire ;
- des dépenses réglementaires ont été effectuées au profit de membres du personnel de l'ABF pour un montant de 10 763 €
- la formation, concernant le poste rémunération des intervenants est en baisse, suite à une gestion plus rigoureuse des heures payées par rapport aux plannings définitifs des sites de formation. Le résultat net de l'exercice 2011 présente un déficit net de 94 483 euros qui ont donc été pris sur les réserves. Ce montant est légèrement inférieur à celui prévu dans le budget voté lors de l'Assemblée générale de 2011.

Dotations (mouvements internes)

Suite à la modification de la présentation des comptes de résultat, les mouvements internes (du siège vers les groupes) n'apparaissent pas en dépenses ou en recettes.

Ces mouvements sont les suivants :

- parts régionales des cotisations : 15 000 €
- dotations formation : 19 432,35 €
- dotations pour les actions (Journées d'étude, voyages d'étude) : 12 517,66 €

Bilan

Le bilan est la photographie de la situation patrimoniale de l'ABF en fin d'exercice le 31 décembre 2011.

L'actif net (immobilisations corporelles, financières, créances, produits à recevoir, valeurs mobilières de placement, disponibilités...) s'élève à 800 225 €. Le montant de la trésorerie (valeurs mobilières de placement et disponibilités) est de 590 249 €, soit une baisse (33 161 €) par rapport au montant de 2010 qui était de 623 454 €. Le passif comprend les réserves (enregistrement des excédents cumulés) et les dettes diverses en cours pour un total de 800 225 €.

Ces chiffres représentent une photographie à l'instant T de la situation économique de l'ABF. Cette année encore la baisse de la trésorerie amène à être extrêmement attentif aux besoins de trésorerie et de fonds de roulement pour le fonctionnement quotidien de l'ABF.

3 Intervention du commissaire aux comptes

Monsieur Vergne présente le rapport sur les comptes pour l'année civile 2011 après avoir rappelé que le bilan de l'ABF est issu de l'agrégation du compte national et des comptes des groupes régionaux.

Monsieur Vergne précise que les comptes présentés sont établis conformément aux principes du plan comptable français, sur la base des pièces comptables et des informations obtenues auprès de tiers.

Il certifie que les comptes présentés (bilan, compte de résultat, annexes) sont réguliers et sincères : ils offrent une vision fiable et objective de la situation financière et patrimoniale de l'ABF.

Monsieur Vergne ajoute qu'aucune nouvelle convention n'a été signée au titre de 2011. La seule convention existante est ancienne, et est celle qui poursuit les liens entre l'ABF et l'ABIS.

Le rapport financier 2011 est adopté à l'unanimité des votants moins 3 abstentions.

4. Rapport ABIS 2011 :

La parole est donnée à Gérard Briand, président de l'ABIS, pour le rapport de l'année écoulée.

Il fait une lecture détaillée du rapport rédigé pour la note d'information.

Le rapport de l'ABIS est adopté à l'unanimité des votants.

5. Rapport d'orientation 2012 :

Dominique Lahary, vice-président, présente le rapport d'orientation 2012, sur la base de la note d'information.

Le rapport d'orientation 2012 reprend essentiellement le rapport d'orientation 2011, qui était un rapport de mandat. Certes, le rapport 2012 a été modifié, mais les grandes idées restent.

Dominique Lahary souligne la répétition en début d'année d'une remontée des adhésions (80 adhérents de plus que l'an dernier à la même date),

Nous nous trouvons dans une période de mutation, grosse d'incertitudes mais aussi de défis à relever et d'espoir à porter. Le monde et la société changent, les bibliothèques aussi.

Le numérique en réseau bouleverse les conditions de production et diffusion et d'appropriation du savoir, de la culture et des loisirs.

L'ABF doit être force de proposition et lieu d'échange pour que les bibliothèques soient actrices de la révolution numérique.

Cela ne doit pas faire oublier que, dans les villes, les quartiers, les villages, mais aussi dans les établissements d'enseignement, la permanence des lieux collectifs que sont les bibliothèques constituent un recours, une plateforme de service et un facteur de lien social indispensable : l'expression troisième lieu résume cette problématique.

Dans le même temps, les ressources publiques se raréfient tandis que des réformes en cours ou annoncées visent à redéfinir leurs compétences et les conditions dans lesquelles elles exercent.

Dans ce contexte, le métier de bibliothécaire, ou plutôt les métiers qui s'exercent dans les bibliothèques, sont soumis à des révisions parfois déchirantes. C'est le rapport aux ressources documentaires, à la culture, à l'information et aux loisirs, mais aussi et peut-être d'abord aux publics qui est revisité. Ces questions doivent être abordées sans tabou ni esprit de polémique mais aussi sans recherche d'unanimité ni de consensus à tout prix. L'ABF n'est pas l'association de ceux qui pensent comme le Bureau national et la diversité des points de vue y est naturelle et nécessaire. Mais il ne suffit pas de penser et de débattre : il faut aussi agir, c'est à-dire, dans une période comme la nôtre, expérimenter : tout doit être fait pour le partage de pratiques, réussies ou non. Une telle période oblige à la veille et est riche d'analyses et de débats. Mais alors que s'épanouissent les contributions individuelles et les réseaux sociaux, les associations ont à renouveler leur mode d'organisation et de communication pour continuer à jouer leur rôle d'expression collective et de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le premier défi à relever est donc celui de l'adhésion et de la participation des membres aux activités et débats, avec le souci de préserver et renforcer la spécificité de l'ABF (rassembler des personnels de toutes catégories et tous types de bibliothèques) et de favoriser l'indispensable relève générationnelle. La confirmation du retournement de tendance que constitue la remontée des adhésions en 2010, 2011 et 2012 après plusieurs années d'effritement continu est un signe encourageant qui ne saurait conduire à relâcher l'effort ou la réflexion. Les groupes régionaux sont le creuset de cette activité et les groupes de travail permettent de leur côté un indispensable travail thématique. Chacun d'eux est suivi par un membre du Bureau national.

La rénovation du site internet doit être poursuivie. Un outil de réseau social doit être mis en place par l'ABF pour répondre à trois objectifs : permettre l'expression des adhérents, mais aussi au-delà prendre en charge une partie des fonctions que remplissait la liste de diffusion biblio-fr. La revue *Bibliothèque(s)*, dont la numérisation rétrospective peut être envisagée à la suite de celle du Bulletin d'informations, joue aussi son rôle comme les rencontres et journées d'étude. Tous les moyens doivent être utilisés pour faire vivre les indispensables débats que réclament les mutations en cours. Les comptes Facebook et Twitter nationaux créés respectivement en 2011 et 2012 complètent ce dispositif.

Le schéma national d'organisation de l'information adopté par le Conseil national en janvier 2012 doit commencer à être exécuté. Il repose sur une remontée continue de l'information émise par les adhérents et l'ensemble de la communauté professionnelle et collectée par la veille. Il se traduirait par une rediffusion la plus appropriée sur les divers canaux : revue, site, réseaux sociaux.

L'affirmation du rôle des bibliothèques passe par une présence active sur la place publique, dans les médias et dans l'esprit des décideurs. Une meilleure communication sur leurs missions et les services qu'elles rendent aux populations est indispensable. Cela passe par des campagnes de promotion, une présence dans les instances officielles ou de travail où ses représentants peuvent siéger, comme le Conseil du livre ou le comité de suivi du schéma numérique des bibliothèques, des démarches auprès du pouvoir exécutif mais aussi législatif chaque fois que nécessaire.

Pour ceux des personnels qui relèvent d'un statut de fonction publique, cela passe par une amélioration du cadre statutaire pour toutes les catégories et toutes les fonctions publiques. La plateforme statutaire adoptée par l'ABF en 2009 doit continuer à être défendue et mise à jour, sans confusion avec le rôle spécifique des syndicats. Il faut également veiller à ce que les concours nécessaires soient organisés, à des dates différentes, et à ce que

le paysage de la formation professionnelle initiale et continue, dont celle dispensée par l'ABF est un maillon à consolider, soit clarifié.

Mais il faut aussi veiller à ce que, dans une période de difficultés financières pour les collectivités, les moyens d'une politique de l'État et des collectivités territoriales demeurent et progressent. La lecture publique doit être partie prenante des restructurations en cours ou à venir dans le cadre de la décentralisation et le mouvement d'autonomie des universités place les bibliothèques devant le défi de conforter leur place et leurs moyens au sein de leur institution.

Plus généralement, c'est le droit des usagers au livre accès à la culture et à l'information que l'ABF défend, au-delà des seules bibliothèques. Cela passe notamment par des politiques publiques concernant les bibliothèques numériques mais aussi par le développement de la gratuité des services et de l'inscription en bibliothèque et par une extension adaptée des horaires d'ouverture, en particulier dans les bibliothèques publiques.

L'ABF continuera à s'investir à la mesure de ses moyens et de ses capacités d'engagement humain dans la coopération internationale, en particulier en faveur des bibliothèques d'Haïti, et dans les fédérations internationales que sont l'IFLA, EBLIDA et l'AIFBD.

Elle prendra toute sa part aux activités de l'IABD..., transformée en fédération le 4 octobre 2010, et nouera les alliances nécessaires avec les autres professions du livre et des autres supports, de l'action culturelle, ainsi qu'avec les associations d'élus. L'IABD doit être à la fois un outil de mutualisation des moyens et énergies des associations membres et de renforcement de leur capacité d'intervention auprès des pouvoirs publics et du législateur. Dans le respect de ses statuts, l'IABD doit porter les dossiers qui lui sont confiés par les associations membres dans le double objectif de défendre les intérêts des usagers et de conforter la place des bibliothèques et autres services et établissements documentaires dans l'intérêt public. Ceci suppose de rechercher toute avancée même partielle en terme de législation et de politique publique tout en contribuant à long terme à la construction d'une société de la connaissance, de la culture et de l'information. Une meilleure circulation de l'information entre l'IABD et l'ABF devra être recherchée et le phénomène de « délégation aveugle à l'IABD de sujets pointus » combattus.

L'ABF dispose d'un siège national avec une équipe permanente, condition essentielle de son bon fonctionnement et appui indispensable à l'action bénévole de ses membres. La réorganisation de cette équipe au service des objectifs de l'association, sur la base d'un organigramme hiérarchique, d'un organigramme fonctionnel et de fiches de postes harmonisés, amorcée en 2011, doit être poursuivie, en compatibilité avec les besoins et les ressources de l'association..

Enfin, l'ABF doit conforter la maîtrise de ses moyens financiers dont la seule finalité est l'accomplissement de ses objectifs. Elle n'échappe pas à la remise en cause d'une partie de ses ressources et modèles économiques. Le prochain Bureau national mis en place après les élections régionales de décembre 2012 devrait disposer d'une situation clarifiée et assainie de nature à permettre au prochain Conseil national d'être libre de ses choix et de placer les objectifs de l'ABF au cœur de ses préoccupations. Si ce rapport d'orientation est voté, il ne sera pas celui du seul Bureau national, ni du seul Conseil national, mais celui de chaque adhérent, s'il le veut bien.

Le rapport d'orientation 2012 est adopté à l'unanimité des votants moins 16 abstentions.

6. Budget prévisionnel 2012 :

Le budget prévisionnel 2012 est présenté par Martine Itier-Coeur, trésorière, sur la base de la note d'information. Elle attire l'attention des participants sur la reprise sur réserves prévue dans ce budget. La situation de l'ABF permet cette reprise sur réserves, et l'association n'a pas vocation à thésauriser. Néanmoins, si l'on regarde la dynamique qui peut s'instaurer dans la durée, il convient d'être prudent et de tout faire pour revenir, à l'avenir, à des budgets où les éventuelles reprises sur réserves correspondent le plus possible à des investissements productifs par rapport aux objectifs de l'association, et non pas à son fonctionnement ordinaire.

Le budget prévisionnel 2012 est voté à l'unanimité des votants moins 15 abstentions.

Pascal WAGNER, président

